

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Supper

<https://www.cadre21.org/membres/c3794af85bd95202c3d948f8>

Date d'obtention : 2022-01-17 17:48:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto est très claire et structurée. L'outil aide-mémoire est très pratique. Pour faire la méthode sexto, il est primordial de bien documenter et évaluer la situation (nature, intentions et étendue, circonstance et nature des images) : bien remplir la grille d'évaluer pour guider la suite des interventions.

Il est important de bien documenter avec les informations disponibles et de rencontrer tous les élèves qui peuvent être impliqués (sauf si acte malveillant). Il faut donc d'abord rencontrer la victime, les témoins puis l'instigateur (si acte impulsif et non-malveillant). Il est important de confisquer le cellulaire si on croit qu'il peut y avoir des images de pornographie et de ne jamais les regarder. Lorsque toutes les étapes sont réalisées, il faut communiquer avec le policier responsable.

À chaque information qui nous est donnée, il est possible de se référer à la méthode pour savoir comment intervenir par la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de toujours agir de façon bienveillante et de rassurer les élèves qui nous consultent. Il faut toujours penser à préserver l'intégrité physique et psychologique de nos élèves, ainsi que la confidentialité. Il est important d'intervenir dans de brefs délais (surtout pour éviter la propagation des images).

Il est important d'intervenir au moment où il y a des impacts dans la vie de nos jeunes à l'école. Par exemple, si un parent vient nous voir, il faut le référer au service de police. De plus, il est important de bien documenter chaque cas. Aussi, le niveau de collaboration des élèves à un impact important sur la nature des interventions à mettre en place. Il faut se référer aux documents disponibles via la formation. Il faut aussi être vigilants à l'âge des personnes impliquées dans notre évaluation (ex: si 18 ans et plus). Tous les détails recueillis peuvent avoir un impact sur la suite de l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Une des intervention délicates est de bien documenter s'il s'agit d'une action malveillante ou impulsive, puisque ça a énormément d'impact sur la façon d'intervenir. Il est donc primordial de bien évaluer et documenter la situation (amorce, nature des images, intention, étendue, contexte et circonstances). Comme ça a un impact sur les interventions qui peuvent suivre (notamment légales), il faut se montrer vigilants et bien analyser. Il est important de demeurer chacun dans notre mandat (intervenants scolaires vs policiers). La confiscation du cellulaire, avec certains ados, pourrait aussi être délicate. Sans collaboration, il est important de solliciter les policiers.